

Démarrage du partenariat

Etape 1 : Organiser une visite avec le producteur et les AMAP concernées

- 5 min

Réaliser la visite avec au moins 2 amapiens par AMAP concernée

Etape 2. Solliciter des participants - 5 min

Prenez le temps d'inviter un producteur de la même filière, en Bio et en AMAP, une personne membre du Conseil d'Administration d'un réseau d'AMAP et les amapiens souhaitant entrer en partenariat ou l'étant déjà.

Etape 3. Ce que dit la charte - 10 min

L'animateur-trice lit à voix haute les titres des 5 principes en AMAP et des 3 engagements traduisant ces principes.

PRINCIPE 1

UNE DÉMARCHE D'AGRICULTURE PAYSANNE

Une AMAP inscrit sa démarche de coproduction dans le respect des principes de l'agriculture paysanne locale. En particulier, elle :

- soutient le maintien, la pérennisation et l'installation,
- favorise l'autonomie dans le fonctionnement des fermes,
- s'inscrit dans une dynamique de territoire et de solidarité,
- accompagne la viabilité économique des fermes partenaires,
- est attentive aux conditions sociales de l'activité agricole.

PRINCIPE 2

UNE PRATIQUE AGRO-ÉCOLOGIQUE

Une AMAP soutient une agriculture respectueuse des hommes, de l'environnement et de l'animal, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.

En particulier, elle s'engage dans une activité agricole :

- durable, diversifiée et adaptée au territoire, en rupture avec l'agro-chimie (sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse,...) et toute entreprise d'appropriation mercantile du vivant (sans OGM, ...),
- favorisant la biodiversité végétale et animale,
- contribuant au maintien et au développement des semences paysannes.

PRINCIPE 3

UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE

Une AMAP coproduit une alimentation de bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale.

Elle cherche à rendre cohérent son soutien à l'agriculture avec la dynamique d'un territoire et les besoins d'une population.

C'est pourquoi chaque AMAP cherche à élargir l'accessibilité d'une telle alimentation à toutes et à tous.

FICHE THEMATIQUE E

PRINCIPE 4

UNE PARTICIPATION ACTIVE DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION POPULAIRE

Une AMAP vise à créer les conditions de la participation et de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaires, notamment par le débat, les apprentissages et le partage des savoirs. Elle :

- s'organise sur la base d'une implication de l'ensemble de ses membres,
- veille à sa pérennisation et à la circulation de l'information,
- cherche à créer une relation de qualité entre paysan-ne-s et amapien-ne-s dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance et la coresponsabilité.

PRINCIPE 5

UNE RELATION SOLIDAIRE CONTRACTUALISÉE SANS INTERMÉDIAIRE

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP s'engagent mutuellement sans intermédiaire à partager la production pour une période donnée, par le biais de contrats solidaires (la durée de la période de contrat est liée aux cycles de l'activité de la ferme et dépend de chaque famille d'aliments contractualisée).

Ce partenariat favorise la transparence entre amapien-ne-s et paysan-ne-s.

Pour chaque famille d'aliments, le contrat :

- stipule les engagements réciproques des deux parties tels que définis dans la charte,
- établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent.

Etape 4. Evaluation colorée - 5 min

Après avoir lu les principes de la charte, essayez d'autodéterminer ensemble où se situe votre partenariat AMAP en entourant la couleur qui semble vous correspondre le mieux.

- Très insatisfaisant, vous n'arrivez pas à atteindre les objectifs de la charte
- Insatisfaisant, vous rencontrez des difficultés pour atteindre les objectifs de la charte
- Moyennement satisfaisant, il y a encore à faire, mais vous êtes sur la bonne voie
- Satisfaisant, vous n'êtes vraiment pas loin de ce que dit la charte
- Très satisfaisant, vous êtes en adéquation avec la charte

Etape 5. Les bonnes questions à se poser - 1 heure

L'animateur-trice propose en fonction du partenariat et des attentes de chacun de lire une par une les questions suivantes à voix haute. Elles servent de support aux échanges : ce n'est pas un cadre strict, vous pouvez l'adapter en fonction du temps dont vous disposez et des thématiques que vous souhaitez aborder en priorité.

FICHE THEMATIQUE E

Paysan-ne en AMAP

- Historique de la ferme (date d'installation, origine de la ferme, processus d'arrivée en AMAP)
- Production de la ferme (nature, quantité, prix)
- Attentes du paysan-ne vis à vis de l'AMAP
- Forme et Taille de la ferme (statut, surface, bâtiment, matériel)
- Travaille-t-il déjà en AMAP, si oui depuis combien de temps ?
- Combien y-a-t-il d'actifs familiaux et/ou de salariés directement rémunérés par l'activité de la ferme ?
 - Est-ce que les paysan-ne-s ont des besoins supplémentaires en main d'œuvre ?
- Est-ce que l'AMAP permet aux paysan-ne-s d'avoir des conditions de travail satisfaisantes ? Pourquoi ? Combien d'heures en moyenne travaillent-ils par jour ? Leur travail est-il pénible physiquement ?
- Est-ce que les paysan-ne-s ont d'autres débouchés que l'AMAP ?
 - Si oui, quel pourcentage représente l'AMAP par rapport à l'ensemble des débouchés ?

Pratiques Agricoles

- Quelles pratiques agricoles y-a-t-il sur la ferme ? (travail du sol, fertilisation, irrigation, produits utilisés).
- Quelle distance entre le lieu de production et son mode de distribution ? Y compris dans ses filières d'approvisionnement ?
- Quelle est l'origine des semences ? Y-a-t-il une attention particulière apportée à la biodiversité.
- Quelle gestion de l'irrigation est pratiquée sur la ferme ?
- Quelle pratique est utilisée dans la gestion des adventices ?
- Quelle pratique est utilisée dans la gestion des maladies ?
- Quelle pratique de stockage et de conservation des produits ?

Si production animale

- Quelle est la race et le nombre d'animaux ?
- Quelle pratique de la reproduction du cheptel ?
- Quel rapport entre la surface et le nombre d'animaux ?
- Quelle alimentation (nature, fournisseur, quantité, minéraux, complément)
- Quel traitement sanitaire (vaccination, traitement)

Le prix

- Est-ce que les paysan-ne-s pensent que l'AMAP leur fournit une activité commerciale suffisamment rémunérée ? Rentrent-ils/elles dans leurs frais ? Pourquoi ?

FICHE THEMATIQUE E

- L'AMAP a-t-elle permis aux paysan-ne-s de maintenir ou de développer de l'emploi ?
- Comment avez-vous calculé le prix du panier, pour chacun-e des paysan-ne-s de votre AMAP ?
- Est-il évalué en fonction du coût de revient ? En fonction du prix pratiqué par d'autres paysan-ne-s ? Pourquoi ?
- Pensez-vous faire un point au bout d'un an sur les prix pratiqués ?

Les contrats

- Avez-vous connaissance des contrats utilisés en AMAP, la charte prévoit qu'un contrat est signé entre chaque amapien-ne et chaque paysan-ne-s ? Qui rédige les contrats ?
- Voici un exemple de contrat. N'hésitez pas à vous en inspirer, le réseau est à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.
- Pour quelle durée les contrats sont-ils établis, pour chaque paysan-ne ?
- Pourquoi ? Est-ce suffisamment sécurisant pour les paysan-ne-s ?
- Est-ce que les amapien-ne-s paient les paniers en début de contrat ? Comment s'organise le paiement ? Sous quelle forme ?
- Rencontrez-vous des difficultés, des questionnements par rapport à la manière de rédiger ou de faire fonctionner ce partenariat par contrats ?
- Combien de temps avant la fin du contrat est-il décidé de son renouvellement avec les paysan-ne-s ?

La pérennisation

- Est-ce que l'AMAP possède un règlement intérieur stipulant les attentes de l'AMAP vis à vis du producteur et les devoirs et droits de chacune des parties ? Est-ce qu'il a été communiqué auprès du nouveau producteur ?
- Avez-vous prévu de faire un bilan annuel avec le producteur ?, si oui à quelle occasion ? Et de quelles données aurez-vous besoin ?
- A quelle occasion le paysan sera sollicité dans l'AMAP ?
- Quel est le taux de turn-over au niveau des adhérent-e-s de l'AMAP ?
- Le nombre d'adhérent-e-s est-il adapté aux besoins ou aux souhaits du paysan-ne- ? Pourquoi ?
- Connaissez-vous le cadre légal de l'AMAP ? Si non, nous vous conseillons de lire le document Ce qu'il ne faut pas faire en AMAP, proposé par le Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes
- Quels sont les moyens mis en œuvre par l'AMAP pour assurer la pérennisation des partenariats ?
- Est-ce que votre AMAP s'est déjà séparé d'un-e paysan-ne par le passé ? Pour quelles raisons ?
- Combien de temps avant la fin du partenariat est-ce que la personne en a été avertie ?

FICHE THEMATIQUE E

Les aléas

- En cas d'aléas sur la ferme, comment envisagez vous le partenariat ?
- Ex : mauvaise saison qui empêche le producteur d'honorer ces paniers pendant 0-1 - 1-3 mois - 3-6 mois
- Est-ce que le sujet est abordé avec les amapiens lors de l'AG de l'AMAP ?
- L'AMAP a-t-elle été confrontée à des aléas, si oui comment avait-elle réagi ?
- L'AMAP accepte-t-elle en cas d'aléas que le paysan vende des produits d'un collègue ? Si oui à quelle condition ?

Etape 6. Réévaluation colorée

Maintenant que vous avez pu échanger tous ensemble, réévaluez votre partenariat vis-à-vis de la charte. Est-ce la même couleur que tout à l'heure ?



Etape 7. Faire le point - 25 min

Quelles bonnes pratiques ont été évoquées au cours des discussions ? Quelles difficultés avez-vous repéré ? Avez-vous des attentes vis-à-vis du réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes ? Quels projets avez-vous envie de mettre en place dans votre AMAP ?

Les bonnes pratiques identifiées (Quoi ? Comment ?)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les difficultés soulevées / Les points à améliorer (Quoi ? Pourquoi ?)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE THEMATIQUE E

Avez-vous besoin d'aide/d'outils/d'idées de la part du Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes ?

Zoom sur... la bonne idée « implication » !
(cadre réservé à la présentation d'une bonne initiative mise en place par une AMAP en Auvergne-Rhône-Alpes)

Et maintenant, quels sont vos objectifs d'amélioration ? Comment allez-vous les mettre en œuvre ?

FICHE THEMATIQUE E

Qu'avez-vous pensé de cette fiche : quels sont les manques ? Les points positifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



LA FEUILLE DE ROUTE DU/DE LA SECRETAIRE

Les bonnes pratiques évoquées	Les points faibles repérés	Les idées pour s'améliorer
Exemple : une table d'accueil à l'entrée de la livraison	Exemple : difficultés à mobiliser pour la tenue de stands	Exemple : l'AMAP pourrait s'abonner à un magazine sur l'agriculture paysanne et le mettre à disposition lors des livraisons

FICHE THEMATIQUE E

LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR



LA FEUILLE DE ROUTE DU MAITRE DU TEMPS

Les trois règles d'or pour animer cette séance :

- La liste de questions de l'étape 5 est un appui, **un support pour stimuler la discussion**. Il ne s'agit pas d'apporter une réponse précise et homogène à chaque question, ni de s'attarder sur des questions qui recoupent ce dont vous avez déjà parlé avant! Vous pouvez également **sélectionner ensemble des questions prioritaires pour réduire le temps de la séance**.
- Veillez surtout à ce qu'il y ait une bonne **répartition de la parole**, une ou deux personnes ne doivent pas monopoliser la parole au sein du groupe! Si c'est le cas, n'hésitez pas à intervenir en proposant par exemple des tours de parole, afin de faire participer tout le monde.
- Il y a au total 7 étapes à franchir durant cette séance, signalées dans des encadrés. En tant qu'animateur-trice, **suivez toutes les étapes une par une**. A la fin de la séance, les 7 étapes doivent être finies, ne négligez pas la dernière étape qui permet de ne pas repartir de la réunion sans avoir pu conclure.
Faites-vous aider pour cela par le maître du temps !

A vous de jouer !

Les trois règles d'or du maître du temps :

- Ayez en tête dès le départ le **temps total** de réunion dont vous disposez.
- En fonction de ce temps global, veillez à ce qu'il soit possible de **réaliser chacune des 7 étapes** que comporte la fiche thématique. Vous pouvez vous aider pour cela du temps qui est donné à titre indicatif à chaque étape : il est calculé pour une réunion de 2h.
- N'hésitez pas à **intervenir** si vous constatez que le groupe passe trop de temps à une étape et qu'il ne sera pas possible de tenir le timing. Vous pouvez ainsi inciter le groupe à passer à l'étape suivante, ou leur signaler qu'il ne reste plus que 5 minutes pour conclure.

A vous de jouer !

FICHE THEMATIQUE E

Objectif / Projet	Actions à mettre en œuvre